

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2021 à 20 h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absent excusé : 1
Votants : 10
Procuration : 0
Date de convocation : 25 janvier 2021

Présents : Annie BORDAS - Christophe CIRETTE (lien visio-conférence) – Jean Luc PLUYAUD - Marc CLERIN – Vincent DARVES-BLANC – Michel DONDA (lien visio-conférence) - Jacqueline DUPENLOUP – Julie HENRY (lien visio-conférence) —Yannis NACEF–Nicole ROCHE (lien visio-conférence)
Absente excusée : – Valérie LAUROT
Ce conseil municipal se tient en télé-conférence.

Secrétaire de séance : Marc Clérin

1 - Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre

Le compte-rendu (préalablement adressé par voie électronique à chaque conseiller) est adopté à l'**unanimité** des 10 présents.

2- Déclaration d'Intention d'Aliéner, vente Girard – Bachard

M. Girard Loïc et Mme Girard Sandra vendent les parcelles E 146 149 1502 1602 138 à M. Mme BACHARD Matthieu et Emmanuelle. Le Conseil municipal à l'unanimité des 10 présents valide la proposition du Maire de ne pas faire préemption : pas de projet communal pré-existant et projet des acquéreurs cohérent.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- l'achat de la parcelle E 427 (ex propriété Ribatto, propriété actuelle de M. Lesauvage) a été rapidement conclue devant notaire et la commune en est dorénavant propriétaire.
- Mme Lessort déclare ne plus être propriétaire de la parcelle N 173 au hameau Le Frêne mais n'a pas indiqué à qui elle a cédé ce bien. Fiche hypothécaire à demander.
- la famille Bernard a débuté les travaux conseillés par l'expert sur le bâtiment situé sur les parcelles N24-N50 (hameau Le Frêne).

3- Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée nord du chef-lieu avec création de parking

Rappel du cahier des charges, actions à prévoir - à retenir après réalisation avant-projet sommaire du chantier et estimatif de son montant :

- Acquérir la parcelle 1475 de 245m² (accord de principe, verbal des propriétaires)
- Réaliser un bornage et un relevé de géomètre
- Etudier un aménagement paysager léger pour l'entrée nord du chef-lieu : la commune n'a pas défini ses souhaits quant à la forme des aménagements, elle compte sur le maître d'oeuvre pour des propositions adaptées au contexte local : allier la nécessité de créer un parking avec celle de conserver voire d'améliorer la qualité paysagère de l'entrée du chef-lieu
- Terrasser et évacuer les terres en excédent
- Créer un mur de soutènement en enrochement
- Créer un fond de forme
- Traiter les surfaces en enrobés
- Matérialiser les places de stationnement à la résine, de part et d'autre de la RD 927 E,
- Améliorer la desserte lumineuse vers le centre du chef-lieu
- Améliorer la fonctionnalité des sanitaires (mise aux normes, nettoyage automatique, éclairage)
- Etudier deux reprises de virage assurant la desserte de la chaufferie communale, avec reprise des eaux pluviales

3 réponses de maîtrise d'œuvre ont été reçues :

Société ABEST, à Ugine (73), devis de 17 388 € TTC

Société SINEQUANONE à Echirolles (38), devis de 12 240 € TTC

Société BARON Ingénierie Viviers du Lac (73), devis de 9060 € + option paysagiste 1200 € TTC.

2 autres entreprises ont décliné la proposition compte-tenu de leur charge de travail.

Le conseil municipal à l'**unanimité** des 10 présents valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 janvier et retient le devis de la société Baron Ingénierie sans l'option paysagiste. avec pour mission : avant-projet - Projet - Assistance aux Contrats de Travaux - Visa des études d'exécution Direction de l'Exécution des Travaux et Assistance aux Opérations de Réception.

4- Demande de subvention LEADER pour le projet « sentiers des hameaux abandonnés »

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** des 10 présents valide le principe de demander une subvention pour le projet « sentier des hameaux abandonnés » via le programme LEADER porté par l'Association Espace Belledonne dont la commune est adhérente.

5- Stationnement : demande de location de place de parking

La mairie a reçu la demande d'un habitant permanent du Bessay souhaitant une place de parking réservée à un véhicule professionnel (fourgon).

Il paraît difficile d'accéder à la demande pour deux raisons : les parkings sont très utilisés au Bessay en période de vacances scolaires et d'autres habitants permanents peuvent avoir ce type de besoins.

Contact sera pris avec les habitants avant de donner réponse.

6- Lancement des dossiers de projets :

- partie goudronnée de la route du Replat (pose du drain + évacuation vers le torrent + dos d'âne)
- réfection de la piste dans la forêt et pose des renvois d'eau

- En lien avec le dossier du ravin du Crey-Blanc, le service Restauration Terrains en Montagne propose de reprendre la cunette de la route du Replat dans sa partie goudronnée, en posant un drain et en prévoyant l'évacuation de l'eau récupérée vers le torrent du Merlet (travaux 2021 souhaitables).

L'ONF propose de mettre à l'étude (pour 2022 ou 2023) une reprise de l'assise de la piste forestière de la forêt gérée incluant l'ajout de renvois d'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 présents valide le principe du montage de ces deux dossiers.

7- Remplacement temporaire de l'employée technique de la commune

Il faut prévoir le remplacement temporaire de l'employée technique, qui aura 1 à 2 mois d'indisponibilité à partir du 24 février 2021. Un appel à candidature sera lancé (via la liste de diffusion d'information aux habitants et par affichage). Cet appel pointera la nécessité de connaître le fonctionnement d'une chaufferie bois.

8- Compte-rendu de diverses réunions :

- commission urbanisme

Accord avec les hauteurs de bardage sur le bâtiment Centrale du Merlet

Accord sur le surplomb d'un chemin communal par un balcon le long de la parcelle M 1315 au Bessay dans la mesure où il s'agit d'un chemin piéton et où la hauteur la plus basse de la console sera de 1m95.

Depuis la réunion de la commission s'est ajouté un point supplémentaire sur lequel le Conseil Municipal doit délibérer :

Monsieur le préfet de la Savoie indique qu'il est nécessaire d'engager une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune avec ce projet dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du dossier d'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Merlet porté par la SEM "Les forces du Merlet".

Le point soulevé est celui de la classification en Np (zone de protection des sources) de la zone des sources des Perrières. Ces sources ne sont plus utilisées pour l'alimentation en eau potable de la commune et la zone peut être classée N, ce qui permet le passage de la conduite forcée (300 ml sont concernés).

Le conseil municipal à l'unanimité des 10 présents valide le passage de la zone Np en zone N (secteur des sources des Perrières abandonnées pour l'alimentation en eau potable).

• **rencontre avec DECLICC sur l'accueil des enfants aux Villards :**

Elle avait pour but de discuter d'une extension de la garderie périscolaire existante aux mercredis et congés scolaires. Etaient présents M. Lazzaro, vice-président de la 4 C en charge de l'enfance et de la jeunesse, les deux maires des Villards et Julie Henry, conseillère municipale à St Alban ainsi que Madame la Directrice de DECLICC et deux animateurs de cette structure.

Pour avancer sur les conditions de réalisation d'un projet d'accueil plus étendu des enfants de résidents ou de touristes, d'autres partenaires doivent être contactés, en particulier la caisse d'allocations familiales.

• **rencontre avec le bureau de l'ACCA**

Mme Dupenloup indique avoir rencontré le bureau de l'ACCA sur la question de la prédation des loups, qui ont été repérés plusieurs fois dans les hameaux de la commune.

• **rencontre sur l'organisation des activités touristiques**

Jacqueline Dupenloup et Julie Henry ont participé à une réunion début février sur les animations touristiques des congés scolaires (sans remontées mécaniques). L'ouverture du tapis roulant en février sera financée par les deux communes des Villards et l'ESF. Il n'y aura pas de navettes entre les hameaux.

• **participation à la commission « domaine skiable de St Colomban le 5 février**

Le Conseil municipal accepte la participation du maire de St Alban à la réunion « commission domaine skiable de St Colomban » afin de faciliter la circulation des informations entre les deux communes de la vallée des Villards.

9- Délégation de signature d'actes au maire et adjoints pour les actes administratifs

Le conseil municipal à l'unanimité des 10 présents

DONNE délégation de signature pour les actes administratifs (acquisitions et cession de terrains) à :

Mme Jacqueline DUPENLOUP, Maire - Mme Nicole ROCHE, première Adjointe - M. Jean-Luc PLUYAUD, second Adjoint.

10- Point déneigement

(Vincent Darves Blanc ne participe pas à la discussion de ce point à l'ordre du jour.)

Madame le Maire salue le sérieux du prestataire, soucieux à l'évidence de réaliser au mieux les missions de déneigement. Elle fait savoir au Conseil municipal que quelques usagers mécontents se sont exprimés sur un déneigement tardif en matinée des chemins les plus étroits. Le conseil municipal n'estime pas nécessaire pour l'heure d'envisager d'autres dispositions de déneigement. Un point sera fait en fin de saison.

11- Point téléphonie mobile

Jacqueline Dupenloup fait savoir qu'elle poursuit ses interventions auprès de l'opérateur FREE pour que tous les usagers aient les mêmes qualités de connexion quel que soit leur opérateur.

12- Questions diverses :

- Madame Roche indique qu'une commission des finances sera prochainement réunie et demande à chaque conseiller de participer aux chiffrages des projets en cours.
- La question doit être posée de l'avenir du matériel de déneigement qui provient de la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon.
- Une demande de raccordement à la chaufferie (avec extension de réseau dans le cadre du périmètre initialement fixé pour de telles dessertes) doit être examinée techniquement et financièrement.

Fin de séance à 23h33